

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/125/INTERCO

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ

Signature d'un accord conventionnel entre la commune de Portivechju et la Communauté de Communes du Sud-Corse pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace de co-working.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Nathalie APOSTOLATOS ; Jeanne STROMBONI à Claire ROCCA SERRA ; Marie-Antoinette FERRACCI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération du 14 avril 2016, la commune de Portivechju et la Communauté de Communes du Sud-Corse ont signé une convention relative au fonctionnement et à l'animation de l'espace « co-working », prévoyant la location, à titre onéreux, de cet espace pour une durée de trois ans.

Par avenant du 28 septembre 2017, la durée de la convention a été portée à cinq ans et la faisant ainsi se terminer le 03 octobre 2022. Depuis le mois d'octobre 2022, le bail est donc caduc et il convient de régulariser le paiement des loyers sur la période allant du 03 octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes du Sud Corse verse une indemnité d'occupation couvrant la période mentionnée ci-avant, représentant un montant de 67.500,00€. Un nouveau bail sera signé à compter d'octobre 2023 pour une durée de six ans.

Aujourd'hui, il est seulement proposé au Conseil Municipal d'approuver l'accord conventionnel pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace « co-working » par la Communauté de Communes du Sud-Corse.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16/038/AE en date du 14 avril 2016,

Vu l'acte pris sur délégation de la Communautés de Communes du Sud-Corse n°07/2016 en date du 11 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 15 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de l'accord conventionnel pour le paiement d'une indemnité d'occupation des locaux de l'espace « co-working » par la Communauté de Communes du Sud-Corse.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la réalisation de cet accord.

ARTICLE 3 : Les crédits de recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :


Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



Grégory SUSINI